



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Christine MARTIN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Aéroport de Dole - Convention cadre de partenariat 2025-2027 - Subvention de fonctionnement 2025

Depuis l'arrêté du 2 mars 2007, transférant les aérodromes civils de l'Etat aux Collectivités Territoriales, le Département du Jura est propriétaire de l'Aéroport Dole-Jura, la Région Bourgogne-Franche-Comté n'ayant pas souhaité se porter candidate pour sa reprise. La gestion et l'exploitation du site sont délégués depuis 2020 à la Société Edeis Concession. Cette délégation de service public arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

A ce jour, l'Aéroport Dole-Jura est la seule plateforme du territoire régional à être certifiée et habilitée à accueillir des vols commerciaux réguliers (les 3 aéroports les plus proches de Dole étant Genève à 107 km, Lyon à 155 km, Bâle à 164 km).

De par son emplacement, idéalement situé à mi-chemin entre Dijon et Besançon, l'Aéroport Dole-Jura profite à l'ensemble de la population de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, du Doubs et du Jura (voir la carte jointe au présent rapport en annexe 2).

Cependant, si le réseau routier principal couvre le territoire régional dans son ensemble, les liaisons d'infrastructures de transports restent à conforter dans leur globalité.

En effet, le maillage ferroviaire, comprenant initialement deux Lignes à Grande Vitesse (LGV) a été réduit à une seule depuis février 2020, après l'annonce de la suspension de la ligne Mulhouse-Lille, dont le souhait de réouverture fait pourtant consensus parmi l'ensemble des élus et acteurs socio-économiques locaux. Dans ce contexte, maintenir l'activité de l'Aéroport Dole-Jura devient un enjeu central pour l'attractivité et le dynamisme de notre territoire.

A ce titre, sur les 120 000 passagers ayant emprunté les lignes aériennes de l'Aéroport Dole-Jura sur l'année 2023, 33% étaient originaires du territoire de la Côte-d'Or dont principalement de la Métropole dijonnaise, ce qui représente le pourcentage le plus élevé du flux de passagers.

A cet égard, le projet de convention-cadre, annexé au présent rapport, propose une collaboration partenariale pluri-institutionnelle, reposant sur la définition du cadre, ainsi que des modalités d'engagements réciproques des parties afin de pérenniser l'activité de l'Aéroport Dole-Jura pour la période 2025-2027.

Afin d'assurer la pérennité du partenariat, il sera constitué un Comité d'orientation, composé à parité d'élus représentants chacun des partenaires, secondé par un Comité technique. Ces comités présenteront aussi l'intérêt pour Dijon métropole, de veiller à la complémentarité et à la coopération de l'aéroport de Dole avec celui de Dijon-Longvic.

Ainsi, l'ensemble des partenaires institutionnels, ci-avant mentionnés, souhaitent collaborer au devenir de l'Aéroport Dole-Jura et en faire un outil au service de l'attractivité du territoire. Le Conseil départemental de Saône-et-Loire a déjà délibéré favorablement en approuvant ledit projet de convention de partenariat pluri-institutionnel.

Afin de rejoindre le tour de table et de participer aux instances de pilotage, chacun des signataires (Départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, Dijon métropole et le Grand Dole) s'engage à apporter annuellement un soutien financier de 150 000 € au Département du Jura sur la période 2025-2027.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention cadre de partenariat 2025-2027 ci-annexée ;
- **d'attribuer** une participation financière de 150 000 € au titre de l'année 2025, telle que prévue à l'article 4.2 de ladite convention-cadre ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2025.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	